



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tiendra une séance le **11 septembre 2025 à 15h**, à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont afin de statuer, conformément au règlement 1047-2017 relatif à la démolition sur le territoire de Bromont, sur la demande ayant trait au bâtiment suivant :

- **Résidence unifamiliale située au 181, rue Chapleau**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au soussigné, par courrier électronique à [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com) ou par courrier à l'adresse suivante :

Le greffier Me Bernard Caouette  
88, boulevard de Bromont  
Bromont (Québec) J2L 1A1

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Bromont, ce 22 août 2025.

Le greffier,

Me Bernard Caouette